

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

16 – 25 mars 2021

16. Reprise des résultats et vote du budget primitif du budget principal – exercice 2021

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 1 du 4 février 2021 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2021,

Vu la délibération du 25 mars 2021 portant approbation du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du 25 mars 2021 portant approbation du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du 25 mars 2021 portant approbation de l'affectation des résultats 2020 du budget principal,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 16 mars 2021,

Considérant le projet de Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2021 présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO et VELA),

VOTE le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement							
Dépenses		Voté 2020	BP 2021	Recettes		Voté 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	3 217 324,00	3 304 064,42	013	Atténuations de charges	82 000,00	136 089,12
012	Charges de personnel	8 667 820,00	8 701 766,00	70	Produits des services	1 159 700,00	1 012 707,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	10 441 924,00	10 387 654,00
65	Autres charges gestion courante	2 710 322,00	2 743 321,00	74	Dotations	4 144 831,00	4 127 839,00
66	Charges financières	355 000,00	270 000,00	75	Autres produits gestion courante	236 200,00	204 677,00
67	Charges exceptionnelles	13 500,00	13 160,00	76	Produits financiers	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	35 501,00	311 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	200 000,00	78	Provisions	575 582,00	0,00
Total des dépenses réelles		14 963 966,00	15 232 311,42	Total des recettes réelles		16 675 738,00	16 180 466,12
023	Virement à la section d'Invest.	2 279 957,07	665 190,77	042	Opérations d'ordre	93 934,00	87 000,00
042	Opérations d'ordre	1 209 501,00	1 265 000,00				
Total des dépenses d'ordre		3 489 458,07	1 930 190,77	Total des recettes d'ordre		93 934,00	87 000,00
				002 Résultat reporté N-1		1 683 752,07	895 036,07
Total dépenses de fonctionnement		18 453 424,07	17 162 502,19	Total recettes de fonctionnement		18 453 424,07	17 162 502,19

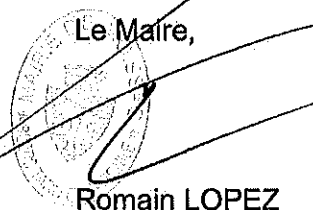
Investissement							
Dépenses		Voté 2020	BP 2021	Recettes		Voté 2020	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	271 721,12	201 460,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	3 843 905,41	2 243 540,73
204	Subventions d'équip. Versées	1 251 400,84	378 000,00	13	Subventions d'investissement	1 942 115,12	829 933,00
21	Immobilisations corporelles	2 977 850,75	2 281 967,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 880 141,93	2 694 313,23
23	Immobilisations en cours	2 504 327,20	1 525 000,00	27	Autres immob. financières	47 990,00	47 990,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	97 990,00	50 000,00	024	Produit des cessions	-9 501,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 410 000,00	1 259 000,00				
27	Autres immob. financières	104 000,00	0,00				
020	Dépenses imprévues	35 490,00	100 000,00	Total des recettes réelles		7 704 651,46	5 815 776,96
Total des dépenses réelles		8 652 779,91	5 795 427,00	021	Virement section fonct.	2 279 957,07	665 190,77
040	Opérations d'ordre	93 934,00	87 000,00	040	Opérations d'ordre	1 209 501,00	1 265 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 650,00	100 000,00	041	Opérations patrimoniales	600 650,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		694 584,00	187 000,00	Total des recettes d'ordre		4 090 108,07	2 030 190,77
001 Résultat reporté N-1		2 447 395,62	537 200,30				
Total dépenses d'investissement		11 794 759,53	6 519 627,30	Total recettes d'investissement		11 794 759,53	7 845 967,73
Restes à réaliser Dépenses 2020				Restes à réaliser recettes 2020			
			2 100 050,07	773 709,64			
Dépenses d'investissement cumulées			8 619 677,37	Recettes d'investissement cumulées			
				8 619 677,37			

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :